



Monsieur Vincent PEILLON  
Ministre de l'Éducation nationale  
Ministère de l'Éducation nationale  
110 rue de Grenelle  
75007 PARIS

N/R : CC/NA 9 13/14

Paris, le 12 novembre 2013

Monsieur le Ministre,

Le 9 septembre dernier, j'attirais votre attention sur la situation des enseignants du premier degré exerçant en SEGPA, EREA, ULIS et classes relais qui se voient écartés du versement de l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (ISAE). Dans ce courrier, je vous demandais que cette situation soit étudiée et que ce chantier débouche rapidement sur des solutions rétablissant l'équité.

Depuis, nous avons sollicité les collègues concernés. La pétition que nous avons lancée a déjà recueilli plus de 1300 signatures.

Ces professeurs des écoles exercent auprès des jeunes les plus en difficulté, leurs obligations de service sont les plus élevées du collège, ils n'ont pas de mission de professeur principal reconnue. Compte tenu de la diversité de leurs élèves, leurs participations à des réunions se multiplient, mais le taux de leurs heures de coordination et de synthèse est pourtant inférieur à celui des autres catégories exerçant en collège. Cette exclusion du bénéfice de l'ISAE renforce le sentiment d'inégalité dans les équipes.

Dans le même temps, nous avons recensé un certain nombre de collègues exerçant des missions particulières qui pourraient, à la lecture du décret du 30 août 2013, ne pas être concernés par le versement de l'ISAE. Nous tenons également à ce que leur situation soit étudiée.

Au moment où le premier versement de cette nouvelle prime va intervenir, je souhaite que ces questions puissent être traitées dans le cadre des négociations métiers qui doivent s'ouvrir.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de mes respectueuses salutations.

Christian CHEVALIER  
Secrétaire Général du SE-UNSA